



mercredi 1 avril 2020



Communiqué de presse

Plan de lutte contre les violences intrafamiliales en période de confinement

En cette période de confinement, le risque de **violences** envers les femmes et les enfants est accru, alors que les victimes se signalent plus difficilement. La **Ville de Bordeaux** et l'État (Direction régionale aux Droits des Femmes) se mobilisent pour répondre à ce phénomène, en lien avec les **associations spécialisées**.

Plusieurs mesures concrètes ont été élaborées pour faciliter le signalement et l'aide aux victimes. Une action de sensibilisation et de coordination des acteurs est menée en parallèle.

Déployer de nouveaux dispositifs de signalement

- sensibilisation des pharmaciens, afin de permettre aux femmes de se signaler, conformément à l'accord national.
- création de partenariat avec les supermarchés volontaires, permettant aux femmes victimes de violences de faire un signalement.
- donner pour mission au CCAS d'appeler discrètement les femmes repérées comme victimes potentielles, les incitant à se signaler voire décohabiter et les accompagner dans le relogement.

Renforcer l'hébergement d'urgence

Financement de 200 nuitées d'hôtel pour les femmes victimes de violences accompagnées par l'**APAFED** (Association Pour l'Accueil des Femmes En Difficulté).

Informier

- informations sur les modalités d'accueil téléphonique des associations, sur le 3919 (femmes victimes de violence), le 119 (enfance en danger), le 114 (pour envoyer des SMS à la Police), le bureau d'aide aux victimes du Commissariat, la plateforme de signalement arretonslesviolences.gouv.fr et les nouveaux dispositifs de signalement (pharmacies, supermarchés...).
- appel à la vigilance citoyenne (voisins, famille).

Sensibiliser

- campagne de communication spécifique avec flyer sur les violences faites aux femmes.
- mise en une sur le [site officiel bordeaux.fr](http://site.official.bordeaux.fr), sur le site de la [Préfecture](http://Prefecture) et sur les réseaux sociaux de la Ville.
- affichage de la campagne dans les immeubles HLM, les commerces ouverts, les cabinets médicaux, les pharmacies, les trams et bus, etc.
- diffusion via les partenaires et relais avec les groupes de veille des quartiers.

Permettre l'accès à l'éducation des enfants

Dans le cadre de l'hébergement d'urgence des femmes victimes de violences, de nombreux enfants sont accueillis. Ils sont confinés au sein du centre d'hébergement, dans des chambres d'hôtel ou des appartements dans lesquels plusieurs familles cohabitent. Afin de leur permettre de suivre « l'école à la maison » dans les meilleures conditions, une subvention sera attribuée pour le recrutement d'un enseignant à mi-temps, sensibilisé à la question des violences et pour l'achat d'ordinateurs.

Coordonner les acteurs à l'échelle du territoire

Organisation d'une cellule de suivi par téléphone en lien avec la Préfecture, le Parquet, la Police nationale et l'ensemble des acteurs concernés :

- pour évaluer l'impact du confinement sur les violences intrafamiliales (nombre de plaintes, nombre d'intervention de la police...).
- définir une stratégie commune en matière d'hébergement d'urgence.
- renforcer les dispositifs d'hébergement pour l'éviction des conjoints violents.